

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 17 OCTOBRE 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Richard Ruest.

Est également présent le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ordinaire du 17 octobre 2011 ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2011-10-300**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant le point 6.10 :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2011
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 28 septembre 2011
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Projet de règlement numéro 439 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park
5. Réglementation
6. Administration générale
  - 6.1 Avis de la vacance du siège de conseiller du district numéro 1, Au pied de la montagne

- 6.2 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités et organismes
- 6.3 Autorisation de signature au directeur du Service des finances et trésorier intérimaire – Monsieur Félix Laporte
- 6.4 Fin d'emploi de monsieur Charles Mercier à titre de second pompier préventionniste en date du 26 septembre 2011 et ouverture du poste
- 6.5 Formation offerte par l'Union des municipalités du Québec portant sur la gestion budgétaire et la fiscalité municipale – Participation de madame la conseillère Clarisse Viens – Coût de 265 \$, taxes en sus
- 6.6 Formations offertes par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) – Les élues et les fonctionnaires - La communication et la résolution de conflits – Participation de mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens – Coût de 80\$
- 6.7 Paiement de la cotisation 2011-2012 – Coût de 25 \$ par cotisation – Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME)
- 6.8 Renouvellement de l'assurance collective pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012
- 6.9 Octroi d'un mandat professionnel – Prudent Groupe conseil – Mise à niveau du plan municipal de sécurité civile et de mesures d'urgence – Coût de 14 800 \$, plus les taxes applicables
- 6.10 Services en évaluation pour la période du 1er janvier 2012 au 30 décembre 2017 – Adjudication du contrat – Évimbec Itée
- 6.11 Octroi d'un mandat au montant de 2 999 \$, plus les taxes applicables – Peinture Inotech – Réalisation de travaux de peinture sur le plancher du garage de la caserne François-Leclerc
- 6.12 Achat d'un abri d'auto au montant de 999 \$, plus les taxes applicables – Auvents multiples – Installation à la caserne François-Leclerc
- 6.13 Achat d'une enseigne extérieure au montant de 2 800 \$, plus les taxes applicables – Les Enseignes MG
- 6.14 Embauche de madame Jeannine Sylvestre à titre de concierge à la Ville à compter du 24 octobre 2011
- 6.15 Félicitations aux propriétaires et employés de la chocolaterie la Cabosse d'Or pour ses 25 ans d'existence
- 6.16 Autorisation de signature – Vente à l'enchère – Véhicule Ford F-350 – Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée
7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 16 septembre au 13 octobre 2011
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-10-01
  - 7.3 Dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2010
8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 297, rue Sharron
  - 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 301, rue Sharron

- 8.3 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal et pour l'ajout d'un logement bigénération – 121, rue Eleanor
- 8.4 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 372, rue de l'Orme
- 8.5 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 617, chemin Ozias-Leduc

9. Travaux publics

- 9.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de carburants et mazouts en vrac
- 9.2 Appel d'offres sur invitation – Services professionnels d'ingénierie – Analyse-diagnostic des réseaux pluviaux et sanitaires
- 9.3 Plan d'intervention – Adoption et autorisation de dépôt au MAMROT pour le renouvellement des infrastructures municipales

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Octroi d'une aide financière de 25 000 \$ – Commission scolaire des Patriotes – Réaménagement de deux parcs-école : École Notre-Dame, Pavillons I et II
- 10.2 Le Chœur de la montagne – Campagne de financement pour son 15ième anniversaire – Contribution financière de 250 \$
- 10.3 Carrefour action municipale et famille – Renouvellement de l'adhésion – Coût de 136 \$, plus les taxes applicables
- 10.4 Légion Royale Canadienne, Filiale Auclair branch 121 – Célébration du Jour du Souvenir 2011 – Campagne du Coquelicot – Don de 50 \$

11. Environnement

- 11.1 Octroi d'un mandat à Nature-Action Québec au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables – Services professionnels – Étude de concordance (phase I) – Halte routière
- 11.2 Octroi d'une gratuité de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – Regroupement des citoyens d'Otterburn Park - Gaz de schiste

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Richard Ruest, maire suppléant :

### **Clinique de sang**

Elle s'est tenue le 14 octobre 2011 et ce fut un franc succès.

### **Marché Public**

Félicitations à madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture et madame Marie-Annick Charron, coordonnatrice du Service du loisir et de la culture, de leur implication dans la réussite de cet événement.

### **Portes ouvertes**

La journée « portes ouvertes » s'est tenue le 16 octobre 2011 à la caserne François Leblanc et la participation des résidents fut élevée.

### **Élections**

Les mises en candidatures se feront du 28 octobre au 11 novembre 2011 et le scrutin, les 4 et 11 décembre 2011.

### **Stationnement**

Le dossier portant sur le stationnement a été étudié de nouveau par la Ville.

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

### **Stationnement**

Ce dossier sera révisé lors de la refonte des règlements d'urbanisme ou avant, si nécessaire.

Madame la conseillère Eve Sapina :

J'ai commis une erreur, lors de l'élection générale de 2009, au moment du dépôt de mon rapport financier et je m'en excuse.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h05 à 20h06 :

### **Monsieur Sylvain Gervais :**

Dépôt d'une lettre concernant la direction générale.

### **Monsieur Gabriel Tremblay :**

Une personne dépose, pour monsieur Tremblay, une lettre concernant la direction générale.

**RÉSOLUTION  
2011-10-301**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

**TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2011**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2011, tel que rédigé.

**DÉPÔT****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2011**

Est déposé le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 septembre 2011.

**AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 439 CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 439 concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement le 14 octobre 2011.

**AVIS****AVIS DE LA VACANCE DU SIÈGE DE CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 1, AU PIED DE LA MONTAGNE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière donne avis au conseil municipal de la vacance du siège de conseiller du district numéro 1, Au pied de la montagne, monsieur le conseiller Gérard Boutin lui ayant remis, le 13 septembre 2011, un écrit faisant part de sa décision de démissionner de son poste.

Le 14 octobre 2011 étant mentionné dans la lettre de monsieur Boutin comme étant la date effective de son départ, la vacance a été constatée en date du 14 octobre 2011.

Suivant l'article 335 de la susdite Loi, la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le 1<sup>er</sup> novembre 2013, jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, doit être comblée par une élection partielle.

En vertu de l'article 339 de cette Loi, la présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis.

**RÉSOLUTION  
2011-10-302****DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal accepte les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récit.

**RÉSOLUTION  
2011-10-303****AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER INTÉrimAIRE – MONSIEUR FÉLIX LAPORTE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Félix Laporte est le directeur du Service des finances et trésorier intérimaire de la Ville d'Otterburn Park depuis le 19 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** monsieur Laporte soit autorisé à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2011-10-304**

**FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR CHARLES MERCIER À TITRE DE SECOND POMPIER PRÉVENTIONNISTE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2011 ET OUVERTURE DU POSTE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Charles Mercier occupe le poste de second pompier préventionniste depuis le 13 décembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Mercier n'a pas démontré les disponibilités requises pour occuper ce poste, et ce, à la satisfaction de la Ville d'Otterburn Park et du directeur du Service de sécurité incendie, tel que formulé dans son rapport adressé au directeur général;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 6 octobre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal mette fin à l'emploi de monsieur Charles Mercier à titre de second pompier préventionniste à compter du 30 septembre 2011;

**QUE** le conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder dans les meilleurs délais, à l'ouverture dudit poste conformément à la convention collective des pompiers de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2011-10-305**

**FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC PORTANT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET LA FISCALITÉ MUNICIPALE – PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE CLARISSE VIENS – COÛT DE 265 \$, TAXES EN SUS**

**CONSIDÉRANT** l'offre de formation intitulée « Gestion budgétaire et fiscalité municipale : choix politiques et outils pratiques » offerte par l'Union des Municipalités du Québec à St-Hyacinthe le 6 octobre 2011 au coût de 265 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par madame la conseillère Clarisse Viens à participer à cette formation;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** madame la conseillère Clarisse Viens soit autorisée à participer à ladite formation et que les dépenses encourues à cet effet lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2011-10-306**

**FORMATIONS OFFERTES PAR LE RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST (RÉMME) – LES ÉLUES ET LES FONCTIONNAIRES – LA COMMUNICATION ET LA RÉOLUTION DE CONFLITS – PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES JOËLLE RÉHEL ET CLARISSE VIENS – COÛT DE 80\$**

**CONSIDÉRANT** l'offre de formations intitulées « Les élues et les fonctionnaires » et « La communication et la résolution de conflits », offertes par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) à Sorel-Tracy et McMasterville les 17 septembre et 22 octobre 2011 respectivement et au coût de 80 \$;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens à participer à ces formations;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** madame la conseillère Joëlle Réhel soit autorisée à participer à la formation portant sur la communication et la résolution de conflits et madame la conseillère Clarisse Viens soit autorisée à participer aux deux formations

décrites ci-dessus et que les dépenses encourues à cet effet leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2011-10-307**

**PAIEMENT DE LA COTISATION 2011/2012 – COÛT DE 25 \$ PAR COTISATION –  
RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST (RÉMME)**

**CONSIDÉRANT** que le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) a adressé une invitation à la Ville d'Otterburn Park pour adhérer à cet organisme à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park encourage cet organisme à poursuivre son mandat de soutien aux élues municipales en fonction et la promotion des femmes dans les conseils municipaux de la Montérégie Est;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin , appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse un montant de 50 \$ au RÉMME afin de couvrir les frais de la cotisation annuelle de mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Clarisse Viens.

**RÉSOLUTION  
2011-10-308**

**RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup>  
OCTOBRE 2011 AU 30 SEPTEMBRE 2012**

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur, SSQ Groupe Financier, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012, sont justifiées;

**CONSIDÉRANT** que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

**CONSIDÉRANT** que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq ans;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville d'Otterburn Park et qu'ils jugent opportun de les accepter;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012 au montant de 117 611,38\$, taxes incluses;

**QU'UNE** copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du renouvellement d'assurance collective soient puisés à même les postes budgétaires 02-130-00-283.

**RÉSOLUTION  
2011-10-309**

**OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL – PRUDENT GROUPE CONSEIL – MISE À NIVEAU DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE ET DE MESURES D'URGENCE – COÛT DE 14 800 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la mise à niveau du plan municipal de sécurité civile et de mesures d'urgence à la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de mandater à cette fin, une firme externe pour assurer l'implantation des travaux de planification de sécurité civile et de mesures d'urgence en collaboration avec différents représentants dont la régie de police et des officiers municipaux de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite, par conséquent, mandater la firme Prudent Groupe Conseil afin de préparer, réaliser et coordonner la mise à niveau dudit plan;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a formulé une demande de subvention au gouvernement afin de lui permettre de réduire la dépense occasionnée par la réalisation de ce mandat;

**CONSIDÉRANT** que le mandat ne peut débuter avant le versement de la subvention gouvernementale et par conséquent, le travail débutera au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril 2012;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposée par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park mandate la firme Prudent Groupe Conseil à préparer, réaliser et coordonner la mise à niveau du plan municipal de sécurité civile et de mesures d'urgence de la Ville d'Otterburn Park;

**QUE** le directeur général, le directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service des Affaires juridiques et du greffe, la directrice du Service du loisir et de la culture, le directeur du Service de sécurité incendie et la responsable des communications soient mandatés par le conseil municipal pour constituer le comité chargé de la planification de la sécurité civile;

**QUE** le présent mandat octroyé à la firme Prudent Groupe Conseil débute au plus tôt le 1<sup>er</sup> avril 2012, soit conforme à l'offre de services déposée par cette firme le 19 août 2011 et se réalise pour une somme de 14 800 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-419.

**RÉSOLUTION  
2011-10-310**

**SERVICES EN ÉVALUATION POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 AU 30 DÉCEMBRE 2017 – ADJUDICATION DU CONTRAT – ÉVIMBEC LTÉE**

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour les services en évaluation viendra à échéance le 31 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres pour des services professionnels en évaluation a été lancé conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, une seule soumission a été reçue, soit celle de la firme Évimbec Ltée;

**CONSIDÉRANT** que la soumission a été évaluée suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi, et que le soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 et un pointage final de 2,25;

**CONSIDÉRANT** la recommandation formulée par le directeur général et trésorier adjoint;



**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adjuge à la firme Évimbec Ltée, le contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 décembre 2017, selon des honoraires révisés de 589 000 \$ plus taxes, et aux autres conditions décrites dans les documents de soumission et la soumission de l'adjudicataire, en tenant compte des modifications suivantes :

1. Par le montant de 201 000 \$ pour réaliser la tenue à jour du rôle d'évaluation et de la matrice graphique numérique;
2. Par le montant de 159 000 \$ pour réaliser la confection et le dépôt des rôles triennaux 2013-2014-2015 et 2016-2017-2018;
3. Par le montant de 229 000 \$ pour réaliser la modernisation des processus et inventaire du milieu;
4. Par l'harmonisation du paiement des honoraires, soit la somme de 589 000 \$ répartie sur 6 ans et payable mensuellement conformément au bordereau de prix modifié.

**RÉSOLUTION  
2011-10-311**

**OCTROI D'UN MANDAT AU MONTANT DE 2 999 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES – PEINTURE INOTECH – RÉALISATION DE TRAVAUX DE PEINTURE SUR LE PLANCHER DU GARAGE DE LA CASERNE FRANÇOIS-LECLERC**

**CONSIDÉRANT** que le plancher du garage d'entreposage des équipements nautiques de la caserne François-Leclerc doit être repeint pour permettre aux pompiers d'utiliser adéquatement cet espace;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 27 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park mandate l'entreprise Peinture Inotech pour préparer et peindre le plancher du garage d'entreposage des équipements nautiques à la caserne François-Leclerc au montant de 2 999 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le Plan triennal d'immobilisations de l'année 2011, 03-800-00-000.

**RÉSOLUTION  
2011-10-312**

**ACHAT D'UN ABRI D'AUTO AU MONTANT DE 999 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES – AUVENTS MULTIPLES – INSTALLATION À LA CASERNE FRANÇOIS-LECLERC**

**CONSIDÉRANT** les divers besoins au garage de la caserne François-Leclerc et l'espace disponible restreint;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 27 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète un abri d'auto de l'entreprise Auvents Multiples au montant 999 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le Plan triennal d'immobilisations de l'année 2011, 03-800-00-000.

**RÉSOLUTION  
2011-10-313**

**ACHAT D'UNE ENSEIGNE EXTÉRIEURE AU MONTANT DE 2 800 \$, PLUS LES TAXES  
APPLICABLES – LES ENSEIGNES MG**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a formulé, auprès du comité consultatif d'urbanisme, une demande consistant à installer une nouvelle enseigne à l'hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** que le 24 novembre 2009, ce comité a recommandé favorablement au conseil municipal, d'accepter la demande telle que présentée;

**CONSIDÉRANT** que le 30 novembre 2009, le conseil municipal a accepté la recommandation du comité par le biais de la résolution portant le numéro 2009-11-456;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a demandé une offre de services à l'entreprise Les Enseignes MG pour réaliser le design et la fabrication de ladite enseigne, conformément à la réglementation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que, par conséquent, Les Enseignes MG réaliseront la confection de l'enseigne extérieure de l'hôtel de Ville au montant de 2 800 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 octobre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète une enseigne extérieure pour les besoins de l'hôtel de Ville de l'entreprise Les Enseignes MG, au montant de 2 800 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-130-20-679.

**RÉSOLUTION  
2011-10-314**

**EMBAUCHE DE MADAME JEANNINE SYLVESTRE À TITRE DE CONCIERGE À LA  
VILLE À COMPTER DU 24 OCTOBRE 2011**

**CONSIDÉRANT** le départ d'un concierge à la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour le poste de concierge;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 3 octobre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** madame Jeannine Sylvestre soit embauchée au poste de concierge à compter du 24 octobre 2011, au taux horaire de 17,58 \$ et autres conditions prévues à la convention collective des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION  
2011-10-315**

**FÉLICITATIONS AUX PROPRIÉTAIRES ET EMPLOYÉS DE LA CHOCOLATERIE LA  
CABOSSE D'OR POUR SES 25 ANS D'EXISTENCE**

**CONSIDÉRANT** que la chocolaterie La Cabosse d'Or a ouvert ses portes en 1986 sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que dès l'ouverture, ce commerce a connu un succès sans précédent, notamment de par la qualité de fabrication de leur produit et le service à la clientèle hors pair réservé à tous leurs clients;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal tient à féliciter les propriétaires et employés de la chocolaterie pour leur implication dans la collectivité otterburnoise;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal félicite les propriétaires de la chocolaterie La Cabosse d'Or pour leur grand succès depuis les 25 dernières années et leur souhaite une excellente continuation;

**QUE** les employés ainsi que les clients soient également félicités pour leur importante contribution aux succès de ce commerce à Otterburn Park;

**RÉSOLUTION  
2011-10-316**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – VENTE À L'ENCHÈRE – VÉHICULE FORD  
F-350 – LES ENCANS RITCHIE BROS (CANADA) LTÉE**

**CONSIDÉRANT** que le camion de marque Ford F-350 XL de l'année 1996, appartenant à la Ville, est un véhicule qui ne présente aucune utilité pour la Ville puisqu'il a été remplacé dernièrement par un nouveau véhicule;

**CONSIDÉRANT** l'offre de Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée de procéder à une vente à l'enchère pour trouver un acquéreur pour un prix équivalent à la valeur marchande;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal autorise le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de vente à l'enchère intervenu entre les parties;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal autorise Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée de vendre le véhicule de marque Ford F-350 XL de l'année 1996 selon les conditions énumérées ci-dessus et le contrat de vente à l'enchère ;

**QUE** le conseil municipal autorise le maire suppléant et la greffière à signer ledit contrat.

**RÉSOLUTION  
2011-10-317**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 SEPTEMBRE AU 13  
OCTOBRE 2011**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 16 septembre au 13 octobre 2011 tels que ci-après :

## **Déboursés par chèques**

### **Fonds des dépenses en immobilisation**

Liste au 13 octobre 2011 0 \$

### **Fonds d'administration**

Liste au 13 octobre 2011 159 705,54 \$

Chèques n<sup>os</sup> 7630 à 7688, 7690 180 735,14 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 273 771,42 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 614 212,10 \$

## **DÉPÔT**

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2011-10-01**

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-10-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

## **DÉPÔT**

### **DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION DE L'ANNÉE 2010**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire a établi, par un arrêté ministériel, des indicateurs de gestion et les règles d'implantation de ces indicateurs;

**CONSIDÉRANT** que ces indicateurs viennent soutenir la prise de décision des municipalités en vue d'améliorer leur prestation de services;

**CONSIDÉRANT** que ces indicateurs visent à permettre aux élus et aux fonctionnaires municipaux de mieux comprendre l'évolution de la qualité des services offerts et de la santé financière de leur organisation;

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** du dépôt des indicateurs de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

## **RÉSOLUTION 2011-10-318**

### **DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 297, RUE SHARRON**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale d'un étage avec mezzanine;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs seront en pierre et en bois d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT** que le comité doit se prononcer sur tout projet de nouvelle construction de bâtiment résidentiel unilocation dont la différence de hauteur totale entre deux bâtiments est de plus de 2,44 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la distance entre la résidence projetée et celle existante située au 293, rue Sharron est d'environ 17 mètres;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation, réalisé par Monsieur Sylvain Labrecque en date du 23 septembre 2011, sous le numéro 02500-01 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-62-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-319**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE  
UNIFAMILIALE – 301, RUE SHARRON**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages avec une verrière;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs seront en pierre et en bois d'ingénierie;

**CONSIDÉRANT** que le comité doit se prononcer sur tout projet de nouvelle construction de bâtiment résidentiel unilogement dont la différence de hauteur totale entre deux bâtiments est de plus de 2,44 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la distance entre la résidence projetée et celle existante située au 305, rue Sharron est d'environ 18 mètres;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation, réalisé par Monsieur Sylvain Labrecque en date du 23 septembre 2011, sous le numéro 02500-01 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-63-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-320**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET POUR  
L'AJOUT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION – 121, RUE ELEANOR**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'agrandissement de la résidence en ajoutant un garage attaché et une pièce habitable au-dessus pour l'aménagement d'un logement bigénération;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur sera en brique rouge, tel que présent sur la résidence;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-65-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-321**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 372,  
RUE DE L'ORME**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'ajout d'un garage attaché à la résidence;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs seront en brique et en vinyle tels que présents sur la partie existante;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-66-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-322**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 617,  
CHEMIN OZIAS-LEDUC**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à autoriser l'aménagement d'une nouvelle entrée en saillie;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement sera en acrylique beige, tel que présent sur les autres entrées;

**CONSIDÉRANT** que ce type de revêtement a été approuvé par le CCU en octobre 2010;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2011-67-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 28 septembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2011-10-323**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE  
CARBURANTS ET MAZOUTS EN VRAC**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de former, en son nom et au nom de plusieurs autres villes intéressées, un regroupement d'achats pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumission;

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans, plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac, nécessaires aux activités de notre Ville;

**QU'**un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la Loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

**RÉSOLUTION  
2011-10-324**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE –  
ANALYSE-DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX PLUVIAUX ET SANITAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'il est de l'intérêt des Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park de procéder à une demande commune d'offres de services professionnels en ingénierie pour réaliser une analyse-diagnostic concernant certaines problématiques sur les réseaux pluviaux et sanitaires des deux villes;

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* permet à toute ville de conclure avec une autre ville, une entente dans le but notamment d'effectuer un appel d'offres de services professionnels en commun;

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* permet à toute ville de déléguer à une autre ville tout pouvoir nécessaire quant à l'exécution dudit mandat;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Mont-Saint-Hilaire prévoit déléguer à la Ville d'Otterburn Park dès le 17 octobre 2011, ledit pouvoir afin de réaliser le mandat confié;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accepte la délégation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de procéder, pour et au nom des deux villes, à une demande commune d'offres de services professionnels en ingénierie pour effectuer une analyse-diagnostic concernant certaines problématiques sur les réseaux pluviaux et sanitaires des deux villes, selon le document de travail préparé par la Ville d'Otterburn Park et intitulé « Document de travail pour une demande d'offres de services professionnels en ingénierie pour l'analyse de diverses problématiques »;

**QUE** la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage, si la Ville d'Otterburn Park adjuge un contrat de services professionnels, à respecter les termes du mandat accordé comme si elle avait contracté directement avec le professionnel à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la Ville d'Otterburn Park à utiliser un document de travail en substance conforme à celui soumis et mentionné précédemment;

**QUE** les deux villes acceptent de payer chacune 50 % des honoraires des analyses prévues au document de travail, soit le bassin de rétention, pompage du réseau de Mont-Saint-Hilaire, écoulement des surplus du réseau pluvial et le comportement du réseau sanitaire dans le secteur de la Pommeraie;

**QUE** l'appel d'offres de services professionnels se réalise selon le devis préparé et réalisé à cet effet par la Ville d'Otterburn Park et que le conseil municipal approuve la grille d'évaluation des offres;

**QUE** le directeur général des la Ville d'Otterburn Park soit autorisé à former un comité technique afin d'effectuer le suivi du mandat accordé.

**RÉSOLUTION  
2011-10-325**

**PLAN D'INTERVENTION – ADOPTION ET AUTORISATION DE DÉPÔT AU MAMROT  
POUR LE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a mandaté Les Services conseil EXP inc. anciennement Teknika-HBA pour la production d'un plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures;

**CONSIDÉRANT** que le guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout demande que ledit plan soit adopté par résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit soumettre son plan d'intervention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la présentation de projets s'inscrivant dans des programmes de subvention;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'intervention a été préparé en collaboration avec les intervenants municipaux;



**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le Conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures selon le document préparé par Les Services EXP inc., lequel est joint comme annexe à la présente résolution;

**QUE** le Conseil municipal autorise son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et autorise le dépôt de tout amendement mineur qui pourrait être demandé par ledit ministère en cours d'analyse.

**RÉSOLUTION  
2011-10-326**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 25 000 \$ – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – RÉAMÉNAGEMENT DE DEUX PARCS-ÉCOLE : ÉCOLE NOTRE-DAME, PAVILLONS I ET II**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Patriotes projette de réaménager les parcs-école des deux pavillons de l'école Notre-Dame afin de répondre aux besoins des élèves et autres utilisateurs en offrant des équipements communautaires durables et sécuritaires;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Patriotes mise sur la contribution financière de la Ville d'Otterburn Park et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour lui permettre la réalisation de ce projet d'embellissement des parcs-école de l'école Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park désire verser une aide financière totale de 25 000 \$ à la Commission scolaire des Patriotes pour l'aider à réaliser son projet de réaménagement;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park appuie également la Commission scolaire des Patriotes dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dont l'objectif est d'obtenir du gouvernement provincial une allocation financière significative pour favoriser la réalisation de ce projet;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse la somme totale de 25 000 \$ à la Commission scolaire des Patriotes pour l'aider à réaliser son projet de réaménagement des parcs-école des deux pavillons de l'école Notre-Dame;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park manifeste son appuie à la Commission scolaire des Patriotes dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'obtenir une aide financière significative;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire du surplus non affecté.

**RÉSOLUTION  
2011-10-327**

**LE CHŒUR DE LA MONTAGNE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR SON 15<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 250 \$**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier formulée par Le Chœur de la Montagne de Beloeil dans le cadre de sa campagne de financement pour souligner son 15<sup>ième</sup> anniversaire;

**CONSIDÉRANT** la Politique culturelle en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'une des trois orientations de cette Politique est de favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 octobre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park paie une commandite bronze au montant de 250 \$ dans le cadre des festivités du 15<sup>ième</sup> anniversaire;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette contribution financière soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION  
2011-10-328**

**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – RENOUELEMENT DE  
L'ADHÉSION – COÛT DE 136 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** que la cotisation de la Ville d'Otterburn Park à titre de membre du Carrefour action municipale et famille est venue à échéance;

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de ladite Politique est d'œuvrer de manière concertée avec tous les intervenants dont les actions peuvent avoir un impact sur la qualité de vie des familles;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal délègue de nouveau, madame la conseillère Joëlle Réhel, à titre de responsable du dossier famille afin de représenter les intérêts de la Ville d'Otterburn Park auprès de l'organisme Carrefour action municipale et famille;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille, pour l'année 2011-2012, au tarif de 136 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** le conseil municipal délègue madame la conseillère Joëlle Réhel à titre de responsable du dossier famille afin de représenter les intérêts de la Ville d'Otterburn Park auprès de l'organisme Carrefour action municipale et famille pendant l'année 2011-2012.

**RÉSOLUTION  
2011-10-329**

**LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE AUCLAIR BRANCH 121 – CÉLÉBRATION  
DU JOUR DU SOUVENIR 2011 – CAMPAGNE DU COQUELICOT – DON DE 50 \$**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal de s'associer à nouveau avec la Légion royale canadienne, filiale Auclair Branch 121, afin de souligner le Jour du Souvenir qui aura lieu le 6 novembre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse un don de 50 \$ dans le cadre de cette célébration.

**RÉSOLUTION  
2011-10-330**

**OCTROI D'UN MANDAT À NATURE-ACTION QUÉBEC AU MONTANT DE  
3 000 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE  
DE CONCORDANCE (PHASE I) – HALTE ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est propriétaire du parc de la halte routière situé sur la chemin des Patriotes;

**CONSIDÉRANT** que ce site est très sollicité par les résidents de la Ville et les visiteurs qui circulent aux abords du chemin des Patriotes;

**CONSIDÉRANT** que depuis de nombreuses années, d'importants problèmes d'érosions ont été éprouvés;

**CONSIDÉRANT** que pour parvenir à stabiliser le site et prévenir sa dégradation, des travaux de stabilisation ont été réalisés par la Ville d’Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ces travaux n’étaient pas suffisants pour enrayer définitivement l’érosion du site;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d’Otterburn Park juge opportun à ce stade, de faire réaliser une recherche de financement, pour trouver des bailleurs de fonds intéressés à s’impliquer avec la Ville, dans un projet commun de stabilisation de la berge du parc de la halte routière;

**CONSIDÉRANT** que cette recherche de financement nécessite le recours aux services professionnels d’une firme environnementale, pour les fins suivantes, notamment :

- Prise de connaissance du dossier;
- Recherche de programmes de financement potentiels;
- Validation auprès des administrateurs de la conformité du projet aux programmes de financement;
- Production de l’étude de concordance;
- Présentation de l’étude auprès des membres du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d’Otterburn Park mandate la firme environnementale Nature-Action Québec, au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer l’étude de concordance dans le cadre du projet de la recherche de financement pour la stabilisation de la berge du parc de la halte routière, conformément aux conditions et modalités contenues dans l’offre de services de cette entreprise datée du 21 septembre 2011.

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION  
2011-10-331**

**OCTROI D’UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE LA  
POINTE-VALAINE – REGROUPEMENT DES CITOYENS D’OTTERBURN PARK - GAZ DE  
SCHISTE**

**CONSIDÉRANT** qu’en vertu de l’article 10 du règlement de tarification 399-16, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l’utilisation notamment, de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par le regroupement de citoyens pour réaliser des rencontres sur le dossier des gaz de schiste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 11 octobre 2011;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal offre la gratuité de cette salle au Regroupement des citoyens – Gaz de schiste pour une rencontre mensuelle et ce, à compter du mois de novembre 2011 jusqu’à la fin du mois d’avril 2012, selon les disponibilités de la salle et en autant qu’un préposé soit en place.

**DÉPÔT**

Monsieur le maire suppléant dépose, auprès des membres du conseil municipal, un dossier en provenance des TVAC.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h45 à 21h19 :

### **Monsieur Claude Couture :**

Lors de la suite de la conciliation dans le dossier Rénovation R.S., demain le 18 octobre 2011, y aura-t-il un élu présent?

### **Monsieur Gérard Schafroth :**

La Ville de Candiac a tenu une élection en 51 jours. Pourquoi à la Ville d'Otterburn Park le délai est plus long?

### **Monsieur Marc Parent :**

Nous éprouvons plusieurs difficultés à traverser le chemin des Patriotes. Que pouvez-vous faire?

### **Messieurs Derek Fontaine et Sylvain Bernier :**

Des bandes de patinoire sécuritaires seront-elles installées cette année?

### **Monsieur Laurent Caron :**

Nous payons déjà des taxes municipales et scolaires, pourquoi nous versons une aide financière de 25 000 \$?

### **Monsieur Claude Couture :**

Depuis combien d'années, la Ville n'a pas mis d'argent dans ses infrastructures?

### **Messieurs Derek Fontaine et Sylvain Bernier :**

La municipalité McMasterville aura un deuxième terrain synthétique et nous, nous n'en avons aucun. À quel moment aurons-nous notre propre terrain synthétique?

### **Monsieur Gérard Schafroth :**

Le point 9.2 portant sur les services professionnels d'ingénierie seront payés à 50 % par la Ville d'Otterburn Park. Pourquoi la Ville paye 50 % alors que les services professionnels devraient être assumés à 100 % par la Ville de Mont-Saint-Hilaire puisque la problématique vient de chez elle et de ses installations?

### **Monsieur Claude Couture :**

Combien a coûté le bâtiment de la Pointe-Valaine?

## **RÉSOLUTION 2011-10-332**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h20.

---

Richard Ruest  
Maire suppléant

---

Julie Waite  
Greffière